

ABONNEMENT.

Sauumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trols mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

23 Juin 1883.

BULLETIN

La République a célébré, à Versailles, l'anniversaire du jour où, réunis dans la salle du Jeu de Paume, les députés du Tiers-Etat s'engagèrent à « maintenir les vrais principes de la monarchie »...

Nous pensons qu'elle aurait pu choisir un anniversaire plus franchement républicain.

Sans doute la réunion du Jeu de Paume affecta le caractère d'une opposition à la politique royale, mais il en sortit une reconnaissance solennelle, une affirmation formelle et précise du droit monarchique.

Quelques jours plus tard—dans la séance de l'Assemblée nationale du 27 juillet—les bases de la nouvelle Constitution furent ainsi déterminées d'après les vœux formulés par les cahiers:

- 1° Le gouvernement de la France est un gouvernement monarchique; 2° La personne du Roi est inviolable et sacrée; 3° La couronne est héréditaire de mâle en mâle; 4° Le Roi est dépositaire du pouvoir exécutif; 5° Les agents de l'autorité sont responsables; 6° La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois, etc.

Ainsi donc, le serment du Jeu de Paume comportait la négation implicite de la République.

Que plus tard le grand mouvement national de 1789 ait perdu son véritable caractère pour prendre une signification révolutionnaire, c'est ce que personne ne conteste...

Mais il n'en est pas moins évident que la République a célébré ainsi un anniversaire antirépublicain.

Lorsque, poussé par un sentiment de piété profonde, dans un véritable acte religieux, M. Jules Ferry est venu saluer la date du 20 juin 1789; lorsqu'il a félicité les manifestants de la salle du Jeu de Paume d'avoir tenu leur serment (de fidélité à la Monarchie?); lorsqu'il a déclaré que « le meilleur moyen d'honorer ces illustres morts (victimes pour la plupart de la Terreur), c'est d'entendre leurs leçons »: il a prouvé que chez lui l'art d'être ridicule l'emportait de beaucoup sur la science historique.

S'inspirant de l'exemple de M. Paul Bert, il a falsifié l'histoire, transformé la manifestation du Jeu de Paume en une manifestation républicaine, glorifié ces « grands hommes » dont les principaux furent pros crits par la Révolution ou adoptés par l'Empire.

Il a osé, lui, l'homme des décrets infâmes, des proscriptions des moines, de la mise hors la loi de citoyens français, des tribunaux administratifs, de l'asservissement des écoles, de l'oppression des consciences, féliciter les manifestants du Jeu de Paume d'avoir « substitué la loi à l'arbitraire, l'égalité au privilège, la liberté au despotisme ».

Et, comme si ce n'était pas assez de tant d'impudence, il s'est lui-même couvert d'éloges.

« Nos pères aimaient la liberté. Eh bien, dans quel pays du monde aujourd'hui la liberté est-elle plus grande? »

Nos pères aimaient la justice et l'égalité. « Avons-nous perdu sur ce point? »

Non, non, « le temps actuel n'a pas démerité du grand anniversaire du 20 juin 1789 ».

Chronique générale.

Le Sénat a discuté en deuxième lecture le projet de loi sur le régime des eaux.

A la Chambre, après une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. le baron Reille et le comte de Lanjuinais, le projet de M. Thibaudin, sur l'artillerie de forteresse, a été adopté à une forte majorité.

Le Temps a envoyé un de ses rédacteurs à l'ambassade chinoise où il a appris du premier secrétaire que le marquis Tseng n'a pas d'instructions l'autorisant à négocier avec le gouvernement français.

Le nonce apostolique a remis au Président de la République une lettre du Souverain-Pontife.

M. Grévy a mandé aussitôt M. Jules Ferry pour lui remettre cette lettre, écrite de la main même de Léon XIII.

Dans des termes très-concilants, Sa Sainteté donne à comprendre que si — malgré ses appels réitérés et suppliants — le gouvernement français persiste à vouloir frapper les prêtres et à contraindre par ses violences les évêques à suspendre l'exercice du culte, le chef de l'Eglise se verra forcé de rompre ses relations avec la France.

On voit quel trouble un aussi grave incident apporterait au milieu de nos populations catholiques.

Ajoutons que le ministère des affaires étrangères ne pourrait plus compter sur le concours si utile des missions d'Orient.

La République commet trop de folies sans en avoir calculé les conséquences.

La France, dans son numéro d'hier soir, dit à ce sujet:

« Nous pouvons affirmer, de source certaine, que M. Grévy est décidé à ne pas donner communication de cette lettre au conseil des ministres; il considère cette missive comme une simple lettre particulière. »

Il est définitivement décidé aujourd'hui que le service de l'aumônerie dans les hôpitaux cessera à partir du 1er juillet.

Depuis l'entrevue du 12 juin, M. Quentin n'a reçu aucune nouvelle de l'archevêque de Paris.

Quant à la circulaire que les directeurs des hôpitaux vont avoir à communiquer aux aumôniers pour leur notifier leur départ, elle sera, soumise aujourd'hui croyons-nous, à la signature du préfet de la Seine.

Le Président de la République a fait appeler le vice-amiral Duperré qui non-seulement a été longtemps gouverneur de la Cochinchine, mais qui, à maintes reprises, a visité la Chine pour remplir diverses missions.

L'entrevue a été très-long, et M. Grévy a été très-frappé de la justesse des observations du vice-amiral sur la situation militaire et financière réelle de la Chine. Il est effrayé du lourd fardeau qu'imposerait à la France une guerre contre cette puissance.

Nous croyons savoir que le gouvernement prendra au plus tôt une résolution définitive, parce que les temporisations permettraient à la Chine de compléter ses armements et de recruter — comme elle a déjà commencé à le faire — d'anciens soldats de toutes les nations.

Ou bien on frappera un grand coup immédiatement, ou bien la paix sera proposée sur les bases du traité Bourée.

La conférence des avocats du barreau de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Oscar Falateuf, bâtonnier, pour discuter la question suivante:

« Peut-on, aux termes des articles 4, 4,

8 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EDITH SARMANY

PAR MARIE DE BESNERAY

CHAPITRE IX

MADemoiselle PRINTEMPS

La nuit venait, et remplissait d'ombre la chambre de Pauline Bréjean.

Le visage amaigri, les pieds enveloppés dans une couverture, la petite malade sommeillait dans un fauteuil.

Près d'elle, Edith, penchée depuis le matin sur un ouvrage de couture, contemplait maintenant avec mélancolie les étoiles qui faisaient, une à une, leur trouée dans le ciel.

« Bientôt trois mois que j'ai quitté la pension, murmurerait-elle, trois mois que j'attends une marque de souvenir, un mot; et rien, rien! Hélène m'oublie, mes lettres demeurent sans réponse... et lui? lui, que devient-il? »

Des larmes roulaient sur ses jeunes pâles par cette existence claustrophobe.

« Quel enfantillage! pensa-t-elle, en essayant ses yeux d'un geste rapide. Je m'habitue à mes

travaux, et certes ce ne sont pas les salons dorés ni les plaisirs que je regrette du passé... »

« J'ai soif, dit une voix douce. — Voici ta tisane, ma chérie. — Merci. — As-tu bien dormi, mignonne? — Je ne dormais pas, répondit la fillette de ce ton grave qu'elle prenait parfois, je réfléchissais. — Peut-on savoir? — Qui, car je songeais à toi... Je me rappelais cette après-midi d'hiver où tu es arrivée si belle avec tes habits de deuil, si belle et si triste!... Tu as souffert parmi nous, pauvre Edith, ne le nie pas. Pourtant, depuis que la maladie me cloue ici, tu me remplaces; rien ne te rebute, ni te fatigue... tu soignes le ménage, tu habilles les enfants, et tu couds jusqu'au soir absolument comme si tu étais née dans cette maison de pauvres, et destinée à une vie étroite et misérable... Tu t'en iras un jour cependant; je le sens, et c'est cela qui m'afflige. — Tu t'aimes trop, interrompit Edith; tu vas tousser. — Oh! si tu me promettais de rester, poursuivit l'enfant tout à son rêve, quelle joie pour moi! Mes parents se tuent pour subvenir aux frais de l'intérieur; dans peu d'années, ils seront infirmes et vieux... il leur faudra, vois-tu, une fille pour les aimer, les consoler, et aussi pour leur parler de Pauline, partie au ciel pour demander du pain

pour ses frères et un peu de bonheur pour sa mère. Mlle Sarmany embrassa la malade.

« Rassure-toi, lui souffla-t-elle à l'oreille, je n'oublierai jamais que j'ai eu chez les tiens un abri pendant les mauvais jours. Je te jure de sacrifier mes goûts, mes préférences, mon bonheur même, afin d'acquiescer cette dette. Edith achevait ces mots lorsque la porte s'ouvrit et Bréjean entra.

Il avait vieilli; et son front, traversé d'une ride profonde, se penchait de plus en plus sous le poids des déceptions.

« Comment vas-tu, ma Pauline? questionna-t-il d'un ton enjoué, démenti par l'anxiété de son regard: tu as une mine superbe.

La petite fille sourit et déposa un baiser sur la main de son père.

Celui-ci garda un instant le silence, puis, se tournant vers sa nièce:

« J'ai à vous parler, Edith, venez avec moi. — Il ne survient rien de fâcheux au moins? s'écria Pauline avec vivacité.

« Au contraire, la fortune va nous gêner, affirma Bréjean, et cet été je t'enverrai peut-être à la campagne.

« Oh! la campagne! répéta Pauline, le visage rayonnant, je voudrais au moins une fois, une seule, marcher dans un bois, sur de la mousse, cueillir des fleurs, mais beaucoup, beaucoup... »

Dis-moi, Edith, le ciel est-il plein de fleurs? — Oui, rêveuse, fit la jeune fille en riant; il y a là-haut encore plus de pervenches, de roses et de bleuets que d'étoiles, es-tu contente? Allons, au revoir, mademoiselle Printemps!

CHAPITRE X

UNE PROTECTRICE INATTENDUE

« Edith, dit tristement Bréjean lorsqu'ils furent seuls, il m'a fallu mentir tout à l'heure devant cette malheureuse enfant qui se meurt... la fortune ne nous revient pas, le sort au contraire nous accable, et la gêne nous presse de plus en plus.

Il se tut, et fixant ses yeux pleins de flammes sur le visage de l'orpheline:

« Pauvre fille, vous avez fait depuis trois mois tout ce qui dépend de vous pour payer la maigre hospitalité que vous recevez, et il me semble bien dur de vous dire: Allez-vous-en!

« M'en aller! Vous me chassez? — C'est la misère, l'implacable misère qui vous chasse comme elle chassera, un à un, tous les miens... »

« Que deviendrai-je, mon Dieu? — Écoutez, Edith, l'adversité me rend cruel, voici simplement ce dont il s'agit: Henry cherchait pour vous une maison honorable où vous puissiez remplir les fonctions d'institutrice; nos relations étant bornées, ses efforts restaient vains. Il y a

46 du Concordat, 68 et 70 des articles organiques, suspendre ou supprimer par voie disciplinaire les traitements des curés et des évêques ? »

MM. Justin Selignan et Ouchard ont soutenu l'affirmative. MM. Barthélemy et de Neester la négative. Ministère public M. Noirof.

Après, on a voté. A une grande majorité il a été décidé que le gouvernement n'avait pas le droit de supprimer ainsi les traitements des ecclésiastiques.

Le gouvernement, au seul point de vue strictement concordataire, commet donc une véritable extorsion en privant les membres du clergé de leur traitement.

C'est un crochetage doublé d'un vol. Cette décision a un grand poids, si l'on réfléchit aux hautes capacités, aux autorités que renferme le barreau de Paris.

LE PROCÈS DE LOUISE MICHEL.

Devant la cour d'assises, l'affaire de Louise Michel et consorts a été reprise hier matin. L'interrogatoire des prévenus a été continué, toutefois le nombre des prévenus en état d'arrestation a augmenté. Un de ceux qui avaient été laissés en liberté a été arrêté avant-hier soir.

Louise Michel a protesté contre la consignation qui empêche le public d'assister aux débats.

Vers midi, l'audition des témoins a commencé. La plus intéressante, jusqu'à présent, a été celle de M. Henri Rochefort, qui a fait un vif éloge de la « citoyenne ».

A trois heures, M. l'avocat général commençait son réquisitoire.

LES AFFAIRES DU TONKIN.

Saïgon, 20 juin.

M. Harmand, commissaire civil du Tonkin, a dû quitter hier Bangkok, se rendant directement à Saïgon.

Les nouvelles reçues du Tonkin jusqu'au 12 courant ne signalent aucun incident grave. Il n'y avait eu, à cette date, aucune reprise des hostilités, ni d'un côté ni de l'autre.

Le général Bouet s'occupe activement d'organiser les éléments qu'il a sous la main et de mettre en état les places que nos troupes occupent, comme Hanoi, Nam-Dinh, Haiphong.

Les opérations actives ne commenceront en aucun cas avant que le général ait terminé ce premier travail.

La chaleur est très-forte au Tonkin; cependant la santé des troupes est jusqu'à présent excellente.

ÉTRANGER

INONDATIONS EN ALLEMAGNE. — Par suite des pluies torrentielles tombées dans les montagnes, les affluents de l'Oder ont débordé.

quelque temps, un ami lui suggéra l'idée de solliciter pour vous une place de maîtresse d'école. Peut-être n'aurait-il pas réussi davantage, mais voyez quelle chance étrange : une autre personne s'occupait de vous.

— Qui donc ?
— Une grande dame, paraît-il.
— Son nom ?
— Je l'ai oublié.
— Rassemblez vos souvenirs, je vous en conjure, supplia M^{lle} Sarmany haletante d'impatience.
— Il se trouve probablement dans cette lettre adressée à Henry.

— Lisez, lisez vite !
Le tuteur ajusta ses lunettes, se rapprocha de la fenêtre, et déchiffra avec difficulté :

« M^{lle} Sarmany sera nommée institutrice communale, grâce, m'assure-t-on, au patronage tout puissant de M^{me} la comtesse de Morcerf... »

Un cri de colère l'interrompit.
— Qu'avez-vous ?
— Elle ? Elle ? bégayait la jeune fille.
— Vous connaissez cette dame ?
— Beaucoup.
— Qui est-ce ?

— La meilleure amie de ma marraine.
Un autre que Bréjean eût répondu : « Tout s'explique alors, M^{me} de Morcerf vous aimait, elle a essayé de rendre service à une personne digne

Dans beaucoup d'endroits, le pays est submergé.

A Glatz, Schweidnitz, Hirschberg, beaucoup de maisons se sont écroulées.

Des ponts ont été emportés, et sur plusieurs points les communications par chemin de fer sont interrompues. Une grande quantité de bétail a péri.

A Neisse (Silésie), les eaux ont atteint le niveau le plus élevé auquel elles soient parvenues depuis 1829.

L'école protestante, l'église, les casernes et un grand nombre de sous-sols sont inondés. La poste est en partie submergée. Les moulins sont entièrement sous l'eau.

LE GÉNÉRAL TOTLEBEN. — Mardi, le général Totleben a subi l'iridectomie, à la clinique de l'Université, à Wurzburg. L'opération a parfaitement réussi, et on espère que l'illustre malade conservera la vue. Il restera à la clinique jusqu'à guérison complète.

Le général Totleben est le vaillant défenseur de Sébastopol. Depuis cette époque, il n'a jamais dissimulé ses vives sympathies pour la France.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juin.

La Bourse est sensiblement meilleure, particulièrement le 5 0/0 qui, après 108.35, s'élève jusqu'à 108.62; les 3 0/0 sont plus fermes, le perpétuel à 79 et l'amortissable à 81.40.

Les valeurs suivent l'impulsion donnée par les rentes et la Banque de France s'inscrit à 5.400.

Le Foncier est ferme à 1,317 et les Obligations Foncières nouvelles fermes à 348 les non-libérées et à 355 les libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France et d'Algérie), dont on est en train d'effectuer la mise au porteur des titres, ce qui en va augmenter la négociation dans de grandes proportions, cote 500 fr.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie et les Magasins Généraux de Paris sont très-fermes.

Nous rappelons que c'est le 28 courant que doit avoir lieu l'assemblée qui doit statuer sur le projet de fusion.

Les établissements de crédit sont fermes : la Banque de Paris à 1,060, le Lyonnais à 562, le Mobilier à 350 et la Générale à 523.

Le Suez est ferme à 2,530 et le Gaz à 1,390.

Les chemins sont bien tenus : le Lyon à 1,432, le Nord à 1,937.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici quelle a été la récolte du blé dans notre région en 1882, d'après les documents du ministère de l'agriculture :

	HECT. ensemencés	HECT. récoltés
Maine-et-Loire	175,000	3,500,000
Finistère	48,650	778,400
Côtes-du-Nord	92,600	1,389,600
Morbihan	39,000	604,890
Ille-et-Vilaine	133,336	1,971,131
Mayenne	99,396	1,920,331
Sarthe	78,578	1,344,469
Loire-Inférieure	96,000	1,632,000

d'intérêt ». Lui au contraire avait un travers. Témoin des turpitudes humaines, il ne croyait guère au désintéressement ni à la générosité. En présence de la révolte d'Edith, il pressentit un mystère, pis que cela, un désespoir, et, s'armant de patience, il interrogea sa pupille.

— J'espère que vous accepterez cette place, petite ?

— Non, monsieur.

— C'est une plaisanterie, sans doute ?

— Nullement.

— On ne refuse pas sans motifs sérieux une offre avantageuse.

— Ces motifs existent.

— Y aurait-il indiscrétion à vous les demander ?

— Cette femme m'insulte !

— Je ne comprends pas. M^{me} de Morcerf daigne laisser sa morgue et ses chiffons pour s'occuper de votre avenir, et vous n'êtes pas émerveillée, confondue ?

— J'ai été embrassée et choyée par elle, répliqua Edith avec une indignation contenue. Lorsque la douleur vint m'atteindre, elle me pressa dans ses bras en me promettant une tendresse de mère...

Non, je vous le répète, moins que personne, M^{me} de Morcerf n'a le droit de me jeter une aumône.

— Comptait-elle vous adopter aussi cette charitable comtesse ? Les découverts ont tant de caprices...

Indre-et-Loire	108,200	1,623,000
Vendée	148,489	2,692,802
Charente-Inférieure	128,326	1,604,075
Deux-Sèvres	122,900	1,966,400

LE PHYLLOXERA EN ANJOU.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le *Patriote* :

« Le phylloxera a fait son apparition dans une partie de nos vignobles d'Anjou.

« Cette triste nouvelle doit émuover, avec raison, les viticulteurs qui, nous n'en doutons pas, vont employer toute leur énergie pour combattre le mal dans sa racine. Ce n'est, en effet, qu'au début d'une invasion phylloxérique qu'il est possible, sinon de se débarrasser de l'insecte, du moins d'arrêter sa multiplication, et ainsi de localiser les taches.

« Dans le numéro du 28 juin, un de nos collaborateurs indique aux viticulteurs angevins les mois de mai et juin comme époques les plus convenables pour appliquer les traitements. Dans les conditions présentes, il est nécessaire d'arrêter l'extension du fléau et d'atténuer le mal qui existe par un traitement estival; on détruira ainsi la plus grande partie des aptères, par suite l'essaimage des phylloxeras ailés n'aura pas lieu et conséquemment ne créera pas de nouveaux foyers.

« Mais nous devons dire, pour éviter des mécomptes, qu'à pareille époque les vapeurs du sulfure de carbone pourront corroder les feuilles et occasionner leur chute, sans cependant tuer la vigne.

« Le mal n'ayant qu'une faible importance, on doit s'imposer un sacrifice pour arrêter l'envahissement.

« Lorsque l'on n'est plus au début d'une invasion, les traitements doivent être appliqués pendant la période de repos de la végétation, d'octobre à mars. C'est à cette époque que les traitements administratifs sont employés. De plus, les traitements d'extinction conseillés il y a quelques années, ont été, en général, délaissés pour les traitements culturaux ou à faible dose (200 à 300 kilog. à l'hectare, au lieu de 800 à 4,200 kilog.)

« Une opération des plus utiles, c'est d'examiner avec soin les vignobles que l'on soupçonne être atteints. Un cep peut résister deux ou trois ans aux attaques du parasite sans péril; on voit donc que le phylloxera peut exister sur de nombreux points sans que rien ne décèle sa présence.

« Sans recherches minutieuses, il sera difficile d'empêcher l'extension de la maladie.

« Dans le département de la Vienne, ces investigations, opérées par de jeunes détachés, sous la conduite de chefs d'équipes, ont fait découvrir la présence de l'insecte sur de nombreux points que l'œil le plus exercé aurait déclarés indemnes.

» Jacques RUSTIQUE,

» Ex-délégué au service phylloxérique. »

Théâtre de Saumur.

Il y avait malheureusement fort peu de monde, jeudi, à la représentation de la troupe de M. Noël Martin. Les deux pièces composant le spectacle, *Ne divorçons pas* et *le Neveu de Saturnin*, la dernière surtout, offrent un réel intérêt. Elles ont été parfaitement interprétées par M^{lle} Sidney et les autres artistes qui tous appartiennent aux principaux théâtres de Paris.

Cette soirée laissera de très-agréables souvenirs aux spectateurs qui ont eu le plaisir d'y assister.

Demain dimanche, représentation de M^{lle} Galli-Marié, la vraie *Mignon* de l'Opéra-Comique, qui remplira, dans *l'Ombre*, le rôle de Jeanne qu'elle a joué à Paris, et chantera un des plus ravissants morceaux de *Mignon*, la romance du 1^{er} acte : « Connais-tu le pays ? »

Inutile d'insister sur cette représentation qui nous permettra d'entendre un artiste dont la presse européenne a constaté les succès dans sa création de *Mignon*, son triomphe, et aussi dans celle de *Carmen*.

Ajoutons que M^{lle} Galli-Marié est accompagnée d'artistes *di primo cartello*, M. Pellin, M^{lle} Géraizer et M. Reudont.

Jamais peut-être l'œuvre de Flotow n'aura rencontré, à Saumur, des interprètes aussi distingués.

Nous avons publié, avant-hier, la liste des créations de M^{lle} Galli-Marié.

Il y aura certainement toute demain soir au théâtre.

MISS NOUMA-HAWA.

La ménagerie du Cap donnera demain soir sa dernière représentation.

Miss Nouma-Hawa a toujours le même succès et le même prestige sur ses terribles pensionnaires.

La ménagerie quittera Saumur lundi matin. Avis aux retardataires.

L'ÈRE DE LA PROSPÉRITÉ.

On lit dans le *Poitou*, journal paraissant à Niort :

« Il y a quelques jours, un de nos amis rencontre, au bureau des postes de Poitiers, deux commis-voyageurs qui lui demandent le chemin à suivre pour aller chez tels et tels commerçants importants de notre ville. Notre ami s'offre spontanément à les accompagner près des rues de ces commerçants. Chemin faisant et sans faire aucunement montre de ses opinions, il leur demande si les affaires vont bien.

« Jamais, à notre connaissance, elles n'ont été plus mauvaises, lui répondent » en cheur les deux commis-voyageurs.

« Le commerce tout entier, ajoutent-ils tristement, souffre d'une crise terrible qu'il est impossible de nier et qui dure depuis quatre ou cinq ans déjà, sans qu'on puisse prévoir quand ce lamentable état de choses finira. »

« Le témoignage de ces commis-voya-

et l'embrassant au front :

— Soyez béni pour ces bonnes paroles; au milieu de vos chagrins vous songez à Pauline; Dieu, plus juste et meilleur que les hommes, prendra soin de votre bonheur.

(A suivre.)

MARIE DE BESNERAY.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 juin :

TEXTE. — Le Château de la Grange (Seine-et-Marne). — Origine de la division de la France en départements, par M. Maxime Petit. — Quelques Costumes du quinzième siècle, par M. H. Bouchot. — Les Pérégrinations de Camarade, nouvelle (fin), par M^{lle} J. Colomb. — Le Musée du Prado, à Madrid, par M. Paul Laffitte. — L'Apôtre de la tempérance en Irlande : Théobald Mathew, par M. Lessage. — Se souvenir ! par M. Eugène Noël. — Vase antique en argent doublé de verre, par M. E. Saglio.

GRAVURES. — Le Château de la Grange, résidence de Lafayette. — Personnages du jeu des échecs au quinzième siècle. — Le Musée du Prado, à Madrid. — Le P. Mathew. — Monument élevé au P. Mathew. — Vase antique au Musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg.

gours, corroboré chaque jour par celui de tous leurs confrères dans toutes les branches d'industrie, est d'autant moins suspect qu'on connaît en général leurs attaches très-républicaines.

» Ah ! oui, elle est jolie, la prospérité commerciale, sous la R. F. !... Parlons-en ! »

Nous lisons aussi dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La prospérité républicaine s'accroît dans notre contrée.

» Le plus important négociant de Chinon vient, dit-on, de déposer son bilan. Ses magasins et bureaux sont fermés, les scellés y sont apposés.

» On assure que cette mesure a été appliquée également à la maison particulière de ce négociant, dont nous faisons le nom par égard pour sa famille. »

L'Indépendant confirme ainsi cette nouvelle :

« Une grande maison de commerce de vins de Chinon vient de sombrer. Les scellés ont été apposés sur les bureaux et magasins, ainsi que sur l'habitation particulière du propriétaire.

» On parle de plus de 500,000 fr. de déficit, cependant ce chiffre paraît tellement élevé que l'on espère le voir réduire lorsque la situation réelle sera bien et dûment établie. »

L'HOMME-RAPIDE. — Le coureur Lejeune, dit l'Homme-Rapide, champion du monde, demeurant à Angers, en Saint-Léonard, vient d'adresser au *Patriote* une lettre pour prévenir le public qu'il offre de faire une grande course à pied, d'Angers à Paris, en 48 heures, vers le 10 juillet.

Il invite à prendre part à la lutte chevaux et vélocipédistes, l'Homme-Étincelle, l'Homme-Cheval, l'Homme-Birondelle et tous les premiers champions de Paris, même le fameux Calvairac, dit l'Homme-Vapeur, qu'il a eu l'honneur de battre à Angers.

Une noce avait lieu, il y a quelques jours, à Chanzeaux, canton de Thouarcé. Dans le défilé, se trouvait un jeune couple dont l'homme et la femme faisaient à eux deux 470 ans. Voilà une rencontre qui ne se produit pas tous les jours.

Le 18 juin, vers neuf heures du soir, un individu a été trouvé inanimé sur la grand-route de Drain à Champloceaux, à égale distance des deux communes. Il avait la tête toute meurtrie de coups de bâton. On l'a reconnu pour être Pierre Julienne, âgé de 64 ans, domicilié autrefois dans la Loire-Inférieure. Cet homme, vegebon, avait été attiré à Drain par des noces qui s'y faisaient ce jour-là.

Pierre Julienne avait rencontré, dans le courant de la journée, un homme et une femme, comme lui étrangers au pays et avec lesquels il avait lié connaissance. Partis de Drain d'assez bonne heure, les trois vagabonds se rendaient à Saint-Laurent-des-Autels, non sans se quereller, à cause de la femme, dit-on. Il est donc probable que la querelle s'est envenimée et que les deux hommes ont fini à coups de gourdin. On recherche l'homme et la femme, qui ne peuvent être bien loin. (Union de l'Ouest.)

SECRET.

Encore un accident par imprudence :

Mardi, 19 juin, sur les six heures du matin, le sieur Dacé, journaliste, domicilié à Segré, était occupé à l'entretien qui se fait actuellement au château de la Lorie, propriété de M. le duc de Fitz-James. Son poste était de présenter l'herbe, selon le terme vulgaire de *panner* la machine. Quelques brins d'herbes se trouvant mal engagés, il a l'imprudence d'essayer de les retirer. Le mécanicien, qui s'en aperçoit, lui crie gare... Déjà le malheur était consommé. La main gauche avait été hachée par les trois couteaux ; il ne lui restait que le petit doigt.

Immédiatement, il a été conduit à l'hospice de Saintes-Gemmes-d'Andigné, où se sont hâtés de se transporter MM. les docteurs Poidevin et Chevalier, de Segré, qui ont dû pratiquer l'amputation vers le poignet ou au-dessus.

Dacé est âgé de 45 ans et père de cinq enfants. (Etoile.)

NANTES.

Plusieurs commerçants de Nantes ont été victimes de vols commis de la façon sui-

vante: Un homme ou une femme, quelquefois plusieurs personnes, se présentaient dans un magasin et faisaient un achat de peu d'importance. Au moment de payer, ils remarquaient dans la caisse des pièces de 1 franc, 2 francs ou 50 centimes, et alors ils faisaient cette question: « Vous devez avoir là-dedans des pièces de Victor-Emmanuel, justement nous en recherchons ; et en même temps, ils cherchaient avec le caissier, et, tout en tirant des pièces italiennes, ils escamotaient adroitement un grand nombre de pièces françaises.

Mais tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle se casse, a-t-on dit; c'est ce qui est arrivé, au moins pour deux femmes qui ont tour à tour mis à profit leur industrie chez un perruquier de la rue Saint-Clément et chez un marchand de blanc, voisin de la place Sainte-Croix.

Ces deux femmes ont été signalées à la police, et le brigadier Allard ainsi que l'agent Chambos, de la brigade de sûreté, ont mis la main sur l'une de ces aventurières qui a été conduite devant M. le juge d'instruction, et il est probable que la seconde suivra de près la première.

(Espérance du Peuple.)

LES EMPOISONNEMENTS DE DOULON

(Loire-Inférieure).

Il y a quelques jours, le bruit se répandait dans la ville de Nantes que des empoisonnements occasionnés par une boisson fabriquée et appelée « cidre », avait amené la mort de plusieurs personnes de la commune de Doulon et que la justice avait commencé une enquête.

Voici les renseignements que le *Populaire* a recueillis sur cette affaire :

« Vers le commencement du mois d'octobre dernier, un sieur Geffrier arrivait dans notre ville, louait une boutique dans la maison Chasseloup, boulevard Sébastopol, à quelques mètres de l'octroi de Nantes, et y installait une fabrique de cidre. Il en avait de trois prix : à 5 centimes, 10 centimes et 20 centimes le litre. Le cidre à 20 centimes le litre était en bouteilles cachetées et avait été baptisé par le fabricant du nom pompeux de « Champagne nantais ».

« Les habitants du quartier trouvaient cette boisson excellente et en faisaient un usage journalier ; le dimanche, on se payait même un litre du fameux champagne qui était trouvé délicieux. Les clients affluaient chez le sieur Geffrier.

« Tout à coup, il y a environ deux mois, quelques habitants du boulevard se sentirent indisposés ; ils éprouvèrent des douleurs intestinales violentes qui les obligèrent à se mettre au lit.

« La famille Legolf, composée du père, de la mère et de cinq enfants, tomba subitement malade, et bientôt deux des enfants, un garçon de quatre ans et une petite fille de deux ans et demi, rendaient le dernier soupir au milieu de souffrances atroces. Les autres membres de la famille durent entrer à l'hôpital ; un troisième enfant, Jean-Marie Legolf, âgé de six ans, expira quelques jours après son entrée à l'hospice Saint-Jacques ; l'autopsie constata qu'il avait succombé à un empoisonnement. Grâce aux soins qui leur furent prodigués à l'Hôtel-Dieu, le père, la mère et les deux autres enfants purent échapper à la mort.

« Un chanteur ambulancier, nommé Henri, dont la voiture se trouve dans le pré, à côté de la maison Chasseloup, tomba malade aussi après avoir bu du cidre et entra également à l'hôpital.

« Un sieur Durassier, M^{me} Marin et deux de ses enfants et une autre personne, dont on n'a pu nous dire le nom, éprouvèrent aussi, vers la même époque, des symptômes d'empoisonnement, et durent se faire porter à l'Hôtel-Dieu.

« Enfin, le sieur Guillaud, maçon, et son beau-fils le sieur Houis, âgé de 23 ans, cordonnier, tombèrent gravement malades. C'étaient des hommes énergiques ; ils luttèrent pendant près de quinze jours. Ils allaient à leur travail, malgré les douleurs atroces qu'ils éprouvaient ; mais la maladie s'aggravant de jour en jour, ils durent se mettre au lit.

« M. Gaffé, docteur-médecin à Nantes, mandé en toute hâte, constata la gravité du mal ; il ordonna un remède énergique, grâce auquel les malades ont pu revenir à la vie.

« Le docteur ayant questionné les malades sur la nature des aliments qu'ils prenaient, ceux-ci répondirent qu'ils buvaient du cidre ; M. Gaffé emporta une certaine

quantité de ce liquide, et constata qu'il contenait de l'oxyde de plomb.

« Les victimes portèrent plainte à M. le Maire de Doulon. Après une très-longue maladie, pendant laquelle les malades ont eu des coliques atroces, des tremblements, des surexcitations, des vomissements, ils sont revenus à la santé ; aujourd'hui, ils éprouvent quelques malaises, leurs dents sont encore un peu noires, mais tout danger a disparu, et ils ont pu reprendre leur travail.

« La plainte déposée à la mairie de Doulon n'ayant amené aucun résultat, les victimes se sont adressées à l'autorité judiciaire. Le Parquet de Nantes, ému de ces faits, a ordonné une enquête.

« Nous avons pris des renseignements sur le mode de fabrication du sieur Geffrier. On nous a répondu qu'il le faisait avec du raisin ; toutefois certaines personnes croient qu'il employait des produits chimiques.

« Un autre bruit répandu dans le quartier attribue la formation du poison à la fermentation du raisin qui, mis dans des vases vernissés, aurait amené la décomposition du vernissage intérieur, qui devait contenir de l'oxyde de plomb.

« L'enquête ouverte par la justice fera connaître la vérité. »

BIBLIOGRAPHIE

QUELQUES NOTES SUR LA DÉVOTION EUCHARISTIQUE EN ANJOU, par M. l'abbé Roy, curé de Mouliherne. Chez Dèzé, libraire, rue Saint-Jean, Saumur ; prix 75 c., et franco, par la poste, 85 centimes.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une brochure que vient de publier M. l'abbé Roy, curé de Mouliherne, intitulée : *Quelques notes sur la dévotion eucharistique en Anjou*.

Ces notes, présentées au Congrès eucharistique tenu à Liège, du 5 au 10 juin, présentent, en un style rapide et entraînant, l'histoire de la dévotion au Saint-Sacrement dans tout le diocèse d'Angers et particulièrement dans le Saumurois, depuis le XI^e siècle jusqu'à nos jours. C'est un titre pour que cette brochure trouve de nombreux lecteurs dans notre pays.

Les deux lettres suivantes indiquent l'objet et le but de cet intéressant opuscule :

« Paris, 12 juin 1883.

« Monseigneur, « De retour du Congrès eucharistique de Liège, auquel j'ai pris part, avec l'autorisation de Votre Grandeur, je viens lui demander une autorisation nouvelle, celle de publier en brochure *quelques notes sur la dévotion eucharistique en Anjou*.

« Pour rester dans la tradition du Congrès, je serais heureux de consacrer le petit bénéfice pouvant résulter de cette publication à la restauration de la chapelle du Petit-Séminaire Mongazon ; j'y ai prié pendant sept ans comme élève ; et professeur, j'ai eu le bonheur, le 29 mars 1859, d'y célébrer ma première messe.

« Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect, avec lequel je suis,

« De Votre Grandeur, le très-humble et très-obéissant serviteur,

« E.-P. ROY, curé de Mouliherne. »

« Paris, 13 juin 1883.

« Mon cher Curé, « Je vous autorise bien volontiers à publier le rapport que vous avez présenté au Congrès de Liège sur la dévotion à la Sainte-Eucharistie en Anjou. Cette brochure, dans laquelle vous faites l'histoire de ce culte eucharistique depuis l'hérésie de Bérenger jusqu'à nos jours, sera accueillie avec faveur, je n'en doute pas, par les prêtres et les fidèles du diocèse. Vous avez su faire un récit plein d'intérêt et d'édification.

« Les documents que vos confrères et les communautés religieuses pourront vous envoyer, vous permettront de compléter, dans une autre occasion, le travail que vous avez commencé.

« Agréer, mon cher Curé, l'assurance de mon effectueux dévouement.

« CHARLES-ÉMILE, évêque d'Angers. »

A la suite de la partie historique, M. l'abbé Roy a donné divers documents du Congrès de Liège, du plus haut intérêt, et d'après lesquels on peut avoir quelque idée de l'importance et de l'effet imposant que présentent les Congrès de ce genre.

Faits divers.

M. Taborin, receveur des contributions indirectes à Saint-Pierre-lès-Calais, a été, hier, victime d'un crime épouvantable, qui a eu le vol pour mobile.

Après avoir étranglé sa victime, l'assas-

sin l'a dépouillé d'une somme de 4,500 fr. La justice informe.

Canotiers noyés. — Avant-hier, six jeunes gens de Joinville-le-Pont se livraient ensemble au canotage : au pont de Champigny, leur embarcation fut saisie par le courant ; elle chavira près de l'île de Javelle.

On les aperçut de la berge et des secours furent aussitôt organisés ; mais deux d'entre eux seulement purent être sauvés : leurs quatre compagnons ont péri.

**

Aux courses de taureaux. — Deux accidents sont arrivés à Béziers (Hérault), pendant les dernières courses de taureaux.

Le toréador espagnol Romundo Rodriguez a reçu un coup de corne à la gorge au moment où il allait tuer l'animal.

Un spectateur a été blessé à la course du taureau « emboulé ».

**

M. Fontaine, banquier à Douai (Nord), s'est enfui en Belgique, laissant sa caisse vide et ses livres lacérés. De nombreux dépôts ont disparu.

L'émotion est grande en ville et dans les environs.

**

Gustave Aimard, le romancier populaire, est mort mercredi, à trois heures de l'après-midi, à l'asile Sainte-Anne.

Il était âgé de soixante-trois ans.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 24 juin 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par

M^{ME} GALLI-MARIÉ

De l'Opéra-Comique,

M. PELLIN, 1^{er} ténor du Théâtre-Lyrique ; M^{lle} GÉRAIZER, chanteuse de l'Opéra-Comique ; M. REUDONT, baryton du théâtre national de l'Opéra ; M. GODEFROID, chef d'orchestre, pianiste accompagnateur.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de SAINT-GEORGES, musique de FLOTOW.

M^{me} GALLI-MARIÉ remplira le rôle de Jeanne.

Distribution :

Jeanne..... M^{me} GALLI-MARIÉ.
Madame Abeille..... M^{lle} GÉRAIZER.
Fabrice..... MM. PELLIN.
Le docteur Mirouet..... REUDONT.

Chef d'orchestre accompagnateur, M. GODEFROID.

Entre le 2^e et le 3^e acte,

Le grand air de MIGNON

(1^{er} ACTE)

Sera chanté par M^{me} GALLI-MARIÉ, qui a créé le rôle à l'Opéra-Comique.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de *Vaucouleurs*, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

43 ANS DE SUCCÈS
26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR
Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infailible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épicerie fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précéte		Dernier cours.	Clôture précéte		Dernier cours.	Clôture précéte		Dernier cours.	Clôture précéte	
3 %	79 10	78 95	Est	735	740	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	447	448
4 %	81 25	81 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1437	1440	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	510	Est	359	357 50
4 1/2 %	109 95	109 75	Midi	1167	1170	— 1865, 4 %	518	520	Midi	363 50	363 50
5 %	108 50	108 30	Nord	1040	1030	— 1869, 3 %	406	407	Nord	370	370
Obligations du Trésor	511	510	Orléans	1253	1240	— 1871, 3 %	397	397	Orléans	366 25	366 50
Obligations du Trésor nouvelles	504	501	Ouest	777	790	— 1875, 4 %	508	508	Ouest	364 75	364
Bons de liq. départementaux	530	532 50	Compagnie parisienne du Gaz	1380	1385	— 1876, 4 %	508	508	Paris-Lyon-Méditerranée	369	367 50
Banque de France	5400	5390	Canal de Suez	2325	2505	Dép. de la Seine, emprunt 1857	337	234 75	Paris-Bourbonnais	365	365
Comptoir d'escompte	985	990	C. gén. Transatlantique	485	477 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523 50	Canal de Suez	567	566
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1330	1320				Obligations communales 1879	418	447 50			
Crédit de France	21	23 75									
Crédit mobilier	357	355									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.					
6	45	—	Saumur	5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 50	12 22	2 10	4 5	5 56	10 51
8	56	—	Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 28	4 10	6 19	11 2
1	25	—	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 39	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	11 10
7	32	—	Montreuil-Bellay	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
2	15	—																
10	36	—																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY			
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.	Omn. matin.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
8	21	—	Saumur	5 50	5 5	Niort	5 29	5 40	Montreuil	7 4	2 1	8 29	Poitiers	6 5	12 55	7 10		
9	37	—	Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36	4 30	7 55		
12	48	—	Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25		
4	44	—	Airvault	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4	10 49	Arçay	7 56	2 53	9 28		
10	24	—	Parthenay	9	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 6		
			Niort	10 41	10 50	Saumur	10 21	11 21	Poitiers	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay	9 31	3 36	10 46		

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Par suite de saisie
Aux enchères publiques,
Le lundi 25 juin 1883, à 1 heure après midi,
A Saumur, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 17, au domicile de M. Gicquiau.

Il sera vendu :
Vases, vaisselle, cabaret, lampes, batterie de cuisine, bouteilles vides et ferraille ;
Tables, chaises, buffets, commode, table de nuit, armoire, glace, rideaux de croisée et machines à coudre ;
Linge de corps pour homme et femme, vêtements, torchons, serviettes, taies d'oreillers et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, Ch. MILLION, (431)

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

ADJUDICATION

DE 621 PIEDS de PEUPLIERS

Le DIMANCHE 8 JUILLET 1883, à une heure après midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément, procédera à la vente par adjudication de 621 pieds de peupliers, complantés sur les chemins de la commune des Rosiers, et divisés en 10 lots.
Pour plus de détails, voir les affiches. (432)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,
Actuellement occupée par MM. Fauillon, Frugier et Moutet.
Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;
Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.
S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A VENDRE

A L'AMIABLE, MATÉRIEL DE CAVE

Consistant notamment en :
2 machines à boucher les vins de champagne ;
2 machines à capsuler ;
1 — à électriser ;
1 — à ficeler ;
1 — à tirer les bouchons ;
1 — à réparer les agraffes ;
1 pompe à soutirer avec ses tuyaux ;
1 tireuse ;
1 tonne, vin de dégorgeement ;
1,200 quarts, bouteilles vides ;
20 pupitres ;
6 robinets ;
400 kilog. environ vieilles agraffes ;
1 casier avec étiquettes ;
1 lot d'étiquettes diverses ;
1 broquette ;
Et divers autres objets ;
Le tout dépendant de la liquidation judiciaire Deschamps et Bezon, anciens négociants à la Croix-Verte, à Saumur.
S'adresser à M. G. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (433)

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

56, rue de Bordeaux, Saumur.

A VENDRE : Une maison, 2 jardins et 2 clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moulins.
A VENDRE : Une très-belle maison de campagne, à 1 kilomètre de la ville.
A VENDRE OU A LOUER : Plusieurs maisons, fermes et closeries.
A VENDRE : Une maison avec jardin, au centre de la ville, d'un revenu de 7 0/0 garanti par bail.
CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE.
PLACEMENTS DE FONDS.
RECOUVREMENTS DE TOUTE NATURE.
ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.
S'adresser à l'Agence L. RENARD.

A VENDRE

1° UNE MAISON, rue d'Orléans, n° 28 ;
2° DEUX MAISONS, rue des Capucins, n° 33 et 35.
S'adresser au bureau du journal.
M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

A LOUER

MAISON Rue Pavée.

S'adresser, 6, rue du Temple.

A LOUER

PRÉSENTEMENT, JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15, Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE

Au Comptant Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique ;
Vin rouge vieux à 100 francs ;
Vin blanc vieux à 100 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A CÉDER

DE SUITE, Pour cause de santé,

UNE BOUCHERIE

Située aux environs de Saumur S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

En totalité ou en partie, MATÉRIEL

POUR NOCES

Tables, lustres, services complets, linge, batterie de cuisine, etc.
S'adresser à M. GRAVELEAU, aux Ulmes. (434)

A VENDRE

UN ÉPAGNEUL ANGLAIS

Issu d'un Setter-Gordon et d'une Setter-Laverack, âgé de neuf mois, ayant passé la maladie.
S'adresser à M. GRÉGOIRE, empailleur-naturaliste, rue de la Choetteirie. (435)
On demande, au château de Lamotte, un excellent COCHER. Bonnes références.

CLERC. M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

ON DEMANDE un domestique de 15 à 17 ans. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon sachant bien panser et conduire les chevaux et pouvant s'occuper de jardinage. Très-bonnes références exigées. S'adresser à M. DESCHAMPS-ÉPAGNEUL, Allonnes (Maine-et-Loire). (410)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUERIN-BOUFRON, dont la qua-

lité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

● fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue, Dauphine, à Paris.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.



● SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE ● Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Saumur, imprimerie de PAUL GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.